**REQUETE**

**A Madame, Monsieur le Juge de Paix de et à**

n/réf:

Luxembourg, le

A l'honneur de vous exposer très respectueusement Madame , agissant en sa qualité de receveur de la commune de élisant domicile à la Recette communale, .

|  |  |
| --- | --- |
| qu'elle est créancière / débitrice de : |       |
| matricule et N° partenaire : |       |
| décédé(e) le: |       | à |       |
| dernier domicile connu : |       |
| du chef de : |       |

qu'elle désire recouvrer sa créance, respectivement rembourser sa note de crédit,

qu'elle ignore cependant les noms et adresses des héritiers respectifs,

que l'article 58 de la loi organique de l’Administration de l’Enregistrement et des Domaines du 22 frimaire de l’an VII dispose que les receveurs de l’Enregistrement ne pourront délivrer d’extraits de leurs registres que sur ordonnance du juge de paix, lorsque ces extraits ne sont pas demandés par quelqu’une des parties contractantes ou leurs ayants cause.

A CES CAUSES

l'exposant conclut à ce qu'il Vous plaise, Madame, Monsieur le Juge de Paix,

 enjoindre aux Bureaux de successions compétents de fournir à la requérante les renseignements visés à l'article 58 de la loi du 22 frimaire an VII concernant les noms et adresses des héritiers respectifs.

 Profond respect,

 O R D O N N A N C E

Nous ,

Juge de Paix de et à      ,

Vu l'article 58 de la loi du 22 frimaire an VII,

Vu la requête qui précède et les motifs y déduits,

|  |
| --- |
| Enjoignons à l’Administration de l’Enregistrement et des Domaines de fournir au requérant tous les renseignements utiles sur les noms et qualités des successeurs de feu , |
| né(e) le  | , décédé(e) en date du  |
| ayant demeuré à |

Fait en notre cabinet à , le

 Le juge de paix